

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 28 JUN 2018**

CM2018/06/28/16 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 22 JUN 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Sylvie ALTMAN, Eric AZIERE (jusqu'à 10h45), Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD (jusqu'à 10h35), Christiane BARODY-WEISS, Jacques BAUDRIER, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Sébastien BENETEAU, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Colombe BROSEL, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 10h20), Daniel-Georges COURTOIS, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h20), Patrick DONATH, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Christian DUPUY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI (jusqu'à 11h15), Christophe GIRARD (jusqu'à 10h40), Didier GONZALES, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE (jusqu'à 10h20), Eric HELARD (jusqu'à 10h40), Frédéric HOCQUARD (jusqu'à 10h40), Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD, Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN (jusqu'à 10h40), Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGES, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h00), Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jean-Louis MISSIKA (jusqu'à 11h00), Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h00), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI (jusqu'à 11h15), Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 10h30), Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI (jusqu'à 10h00), Gilles SAVRY, Georges SIFFREDI, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Michel TEULET, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, François VAUGLIN, Pauline VÉRON (jusqu'à 11h00), Dominique VERSINI (jusqu'à 11h00) et Alexandre VESPERINI.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Miche ADAM par Sébastien BENETEAU, Manuel AESCHLIMANN par Denis CAHENZLI, Maire-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Michel LEPRETRE, Eric AZIERE par Stéphane DE PAOLI (à partir de 10h45), Marinette BACHE par Marie-Christine LEMARDELEY, Pierre-Christophe BAGUET par Gauthier MOUGIN, Jean-Pierre BARNAUD par Robin REDA (à partir de 10h35), Françoise BAUD par Patricia TORDJMAN, David BELLARD par Joëlle MOREL, Nicolas BONNET-OULALDI par Danièle

PREMEL, Alain-Bernard BOULANGER par Philippe PEMEZEC, Céline BOULAY-ESPERONNIER par Dominique BAILLY, Frédérique CALANDRA par Emmanuel GREGOIRE, Christian CAMBON par Patrick OLLIER, Vincent CAPO-CANELLAS par Jacques CHAUSSAT, Raymond CHARRESSON par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Dominique VERSINI (à partir de 10h20), François DAGNAUD par Halima JEMNI, Philippe DALLIER par Julie BOILLOT, Grégoire DE LA RONCIERE par Patrick BEAUDOUIN, Richard DELL'AGNOLA par Nathalie FANFANT, Christian DEMUYNCK par Jean-Didier BERTHAULT, Patrick DOUET par Sylvie ALTMAN, Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Christian FAUTRE par Marie KENNEDY, Yvan FEMEL par Didier GONZALES, Michel FOURCADE par Corentin DUPREY, Vincent FRANCHI par Patrick CALMEJANE, Sylvie GERINTE par Jean-Baptiste DE FROMENT, Jean-Jacques GIANNESINI par Jean-Pierre SPIELBAUER (à partir de 11h15), Hervé GICQUEL par Françoise LECOUFLE, Christophe GIRARD par Carine PETIT (à partir de 10h40), Emmanuel GRÉGOIRE par Christophe GIRARD (à partir de 10h20), Didier GUILLAUME par Stéphanie DAUMIN, Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Daniel GUIRAUD par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Eric HELARD par Patrick DONATH (à partir de 10h40), Anne HIDALGO par Catherine BARATTI-ELBAZ, Frédéric HOCQUARD par Léa FILOCHE (à partir de 10h40), Thierry HODENT par Alexandre VESPERINI, Christine JANODET par Galla BRIDIER, Carinne JUSTE par Laurent RUSSIER, Philippe JUVIN par Eric CESARI, Jean-Claude KENNEDY par Jacques BAUDRIER, Olivier KLEIN par Marie CHAVANON (à partir de 10h40), Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Jean-Christophe LAGARDE par Laurent RIVOIRE, Nathalie LALLIER par Christian DUPUY, Philippe LAURENT par Anne TASCHEN, Franck LE BOHELLEC par Daniel-Georges COURTOIS, Hervé MARSEILLE par Thierry DEBARRY (à partir de 11h00), Valérie MAYER-BLIMONT par Geoffroy BOULARD, Jean-Loup METTON par Bernard GAUDUCHEAU, Virginie MICHEL-PAULSEN par ,Philippe GOUJON, Jean-Louis MISSIKA par Mao PENINO (à partir de 11h00), Georges MOTHON par Julien DUMAINE (à partir de 11h00), Rémi MUZEAU par Catherine LECUYER, Christophe NAJDOVSKI par Daniel BREUILLER (à partir de 11h15), Jean-Charles NEGRE par Patrice BESSAC, Anne-Constance ONGHENA par Brigitte MARSIGNY, Philippe PEMEZEC par Jean-Paul BOLUFER (à partir de 10h30), Gilles POUX par Patrice LECLERC, André SANTINI par Eric HELARD (à partir de 10h00), Eric SCHLEGEL par Ludovic TORO, Jean-Pierre SCHOSTECK par Jérôme KARKULOWSKI, Marie-Christine SEGUI par Jacques-Alain BENISTI, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK par Laurent CATHALA, Anne SOUYRIS par Yves CONTASSOT, Azzédine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Zacharia BEN AMAR, Georges URLACHER par Dominique STOPPA-LYONNET, Corinne VALLS par Gérard COSME Sophie VALLY par Pascal BEAUDET, Laurent VASTEL par Ivan ITZKOVITCH, Pauline VÉRON par Marie-Pierre DE LA GONTRIE (à partir de 11h00), Dominique VERSINI par Colombe BROSSEL (à partir de 11h00), Jean-Marie VILAIN par François LE CLEC'H et Jean-François VOGUET par Philippe BOUYSSOU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Julien BARGETON, Eric BERDOATI, Marielle DE SARNEZ, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON, Vincent JEANBRUN, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Xavier LEMOINE, Jacques MAHEAS, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Marc NICOLLE et Martine VALLETON.

Lors du Conseil métropolitain du 19 octobre 2017, le nombre de postes budgétaires au tableau des emplois a été porté à 46 et 40 emplois permanents sont actuellement pourvus, 2 postes vacants étant en cours de recrutement. Ce nombre de postes permettait de faire face à la première phase de montée en charge de la métropole. Désormais, la métropole intègre de nouveaux projets et de nouvelles compétences. Elle doit également inscrire par anticipation les postes correspondant à ceux qui résulteront des transferts de charges issus des travaux de la Commission locale d'évaluation des charges transférées métropolitaine (CLECT) qui doit rendre

un rapport définitif au plus tard le 30 septembre 2018 sur les compétences du Développement économique et de l'Environnement.

Les équipes actuellement en place sont sous tension et afin de faire face aux missions et projets délibérés par le Conseil métropolitain, un renforcement de toutes les directions qu'elles soient du pôle Ressources ou du pôle Projet apparaît désormais inévitable.

Pour l'ensemble des permanents de catégorie A portés au tableau des emplois pouvant être occupés par des agents contractuels, au titre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le détail des créations de postes est présenté ci-dessous :

Postes nécessitant une expertise technique avancée et comportant des fonctions d'encadrement :

Recrutement dans le cadre d'emploi des administrateurs territoriaux (1 poste), niveau de recrutement conforme au statut particulier des administrateurs territoriaux ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi.

Recrutement nécessitant une expertise technique avancée, sans fonctions d'encadrement :

Recrutement dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (9 postes), niveau de recrutement conforme au statut particulier des ingénieurs territoriaux ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi.

Recrutement dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux (3 postes), niveau de recrutement conforme au statut particulier des attachés territoriaux ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi.

Postes de chargés de mission :

Recrutement dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux (9 postes), niveau de recrutement conforme au statut particulier des attachés territoriaux ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi.

Le tableau qui vous est proposé comporte la création de 28 postes (dont une transformation de poste) parmi lesquels 8 postes sont neutres budgétairement puisque prévus dans le cadre des transferts de charges. Ces 8 postes sont répartis pour 2 postes sur la compétence Développement économique et pour 6 postes sur la compétence Environnement. Ce sont ainsi 19 postes nets qui sont créés. Quelques ajustements sont intégrés à l'intérieur de certains cadres d'emplois afin de mettre en concordance le tableau et les grades des agents recrutés ainsi que les évolutions des agents en poste depuis la dernière délibération.

L'effectif global serait donc porté à 73 postes budgétaires. Il s'agit d'un effectif provisoire, une suppression de poste étant envisagée mais ne pouvant être délibérée qu'après avis du comité technique qui se tiendra le 4 septembre prochain. Elle sera donc soumise au Conseil métropolitain suivant et permettra de ramener l'effectif budgétaire à 72 postes.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1° ;
- Vu** l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-1 ;
- Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;
- Vu** la délibération n° CM2017/06/23/15 modifiant le tableau des emplois ;
- Vu** la délibération n° CM2017/10/19/03 modifiant le tableau des emplois ;
- Vu** la saisine du prochain Comité technique du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne sur les suppressions de poste proposées ;
- Considérant** qu'il convient d'actualiser la délibération référencée CM2017/10/19/03 ;
- Considérant** que le volume et la nature des missions envisagées, tant au pôle ressources qu'au pôle projet, justifie la création de postes de catégories A, B et C,
- Considérant** que les emplois de catégorie A pourront être occupés par des agents contractuels en raison des besoins des services ou de la nature des fonctions à exercer,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE des créations de postes suivantes : administrateur hors classe (1), attaché territorial principal (1), attaché territorial (11), rédacteur territorial (1), adjoint administratif (1), adjoint administratif 1^{ère} classe (2), adjoint administratif 2^{ème} classe (1), ingénieur principal (8), ingénieur (1), adjoint technique (1) soit un total de 28 postes budgétaires.

DECIDE de la suppression du poste d'ingénieur en chef hors classe, soit un poste budgétaire.

DECIDE que le tableau des emplois, annexé à la présente délibération, comprend désormais 73 postes budgétaires.

PRECISE que l'ensemble des emplois permanents de catégorie A portés au tableau des emplois peuvent être occupés par des agents non titulaires, au titre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le détail des postes concernés est conforme aux délibérations n° CM2017/03/31/12 et CM2017/06/23/15.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2018 de la Métropole.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE

TABLEAU DES EMPLOIS

ANNEXE A LA DELIBERATION N° CM/2018/06/28/16

Cadre d'emplois / grades	Effectifs votés le 19/10/2017	Effectifs proposés au 28/06/2018	Création	Suppression	Dont temps non complet	Effectifs pourvus
Emplois permanents						
Emplois de direction						
Directeur général des services	1	1	0			1
Directeur général adjoint	2	2	0			1
Filière administrative						
Administrateur territorial						
Administrateur hors classe	3	4	1			3
Administrateur	2	2	0			2
Attaché territorial						
Attaché hors classe	1	1	0			1
Directeur territorial	0	0	0			0
Attaché principal	5	6	1			4
Attaché	12	23	11			12
Rédacteur territorial						
Rédacteur principal 1ère classe	1	1	0			1
Rédacteur	1	2	1			0
Adjoint administratif						
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	3	2			1
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	2	1			2
Adjoint administratif (C1)	4	5	1			3
Filière technique						
Ingénieur en chef territorial						
Ingénieur en chef hors classe	2	2	0			2
Ingénieur en chef	2	1	0	1		0
Ingénieur territorial						
Ingénieur principal	4	12	8			4
Ingénieur	2	3	1			1
Adjoint technique						
Adjoint technique principal de 2ème classe	0	0	0			0
Adjoint technique (C1)	1	2	1			1
Emplois non permanents						
Collaborateur de cabinet	1	1	0			1
Total des emplois	46	73	28	1	0	40

A ces 73 emplois, s'ajoute l'équivalent de 9 mois maximum/an pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (art. 3-1°)